
PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 24.03.2025

120 TECH

S.A.S au capital de 60.000 euros
Siège social : 27 rue des Aciéries
42000 SAINT ETIENNE
R.C.S : SAINT ETIENNE – 919 497 198

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, à 14 heures, au siège social.

Les associés de la société « 120 TECH » se sont réunis sur convocation de la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les associés présents.

La société VGA CONSULTING préside l'assemblée.

Et Maître Olivier FRACHON est désignée comme secrétaire de séance.

Les membres du bureau certifient la feuille de présence qui, ainsi régularisée, constate :

Que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale a été régulièrement convoquée et constituée et qu'ainsi elle peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation préalable à une cession d'actions.
- Constatation que la société devient unipersonnelle.
- Questions diverses

Puis elle dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence
- Le rapport de la Présidente
- Les bilans, compte de résultat et annexes
- Le texte des résolutions

La Présidente donne lecture de son rapport ci-après intégralement retranscrit :


RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Messieurs,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire afin de vous informer du projet de cession de la participation détenue dans notre société par la société « WIM » au profit de la société « VGA CONSULTING ».

Cette transmission devant être opérée concomitamment aux présentes, il conviendra également de constater que notre société devient unipersonnelle ensuite de la réalisation de cette opération.

LA PRESIDENTE
VGA CONSULTING

DocuSigned by:

39C2E729867C405...

Cette lecture terminée, la Présidente offre la parole aux associés qui auraient des explications à demander ou des observations à présenter.

Après un large échange de vues, elle met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la Présidente de la régularité de la convocation, de la remise de pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la cession projetée et prend acte de sa réalisation concomitamment aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la société devient unipersonnelle à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION


L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente délibération pour accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE
VGA CONSULTING

DocuSigned by:

39C2E729867C405...

LE SECRETAIRE
Maître Olivier FRACHON

DocuSigned by:
Olivier FRACHON
FC34177521B2459...